



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025
Centre Vienne



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Centre Vienne:

- la Communauté de communes du Haut Poitou, représentée par M. Benoit PRINÇAY, son Président,
- La Communauté urbaine de Grand Poitiers, représentée par Mme Florence JARDIN, sa Présidente
- la Communauté de communes des Vallées du Clain, représentée par M. Gilbert BEAUJANEAU, son Président,

les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son **cadre d'intervention** ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Haut Poitou en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Centre Vienne et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers en date du XX XX XXX approuvant le contrat de développement et de transition du territoire Centre Vienne et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Vallées du Clain en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Centre Vienne et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement du territoire** favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a **permis d'accompagner** nombre de projets vecteurs de développement économique, **d'emplois et de services de proximité dans les territoires.**

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.**

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus **vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions** : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, **il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.** Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise **en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.**

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER¹ 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET² pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR **mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des**

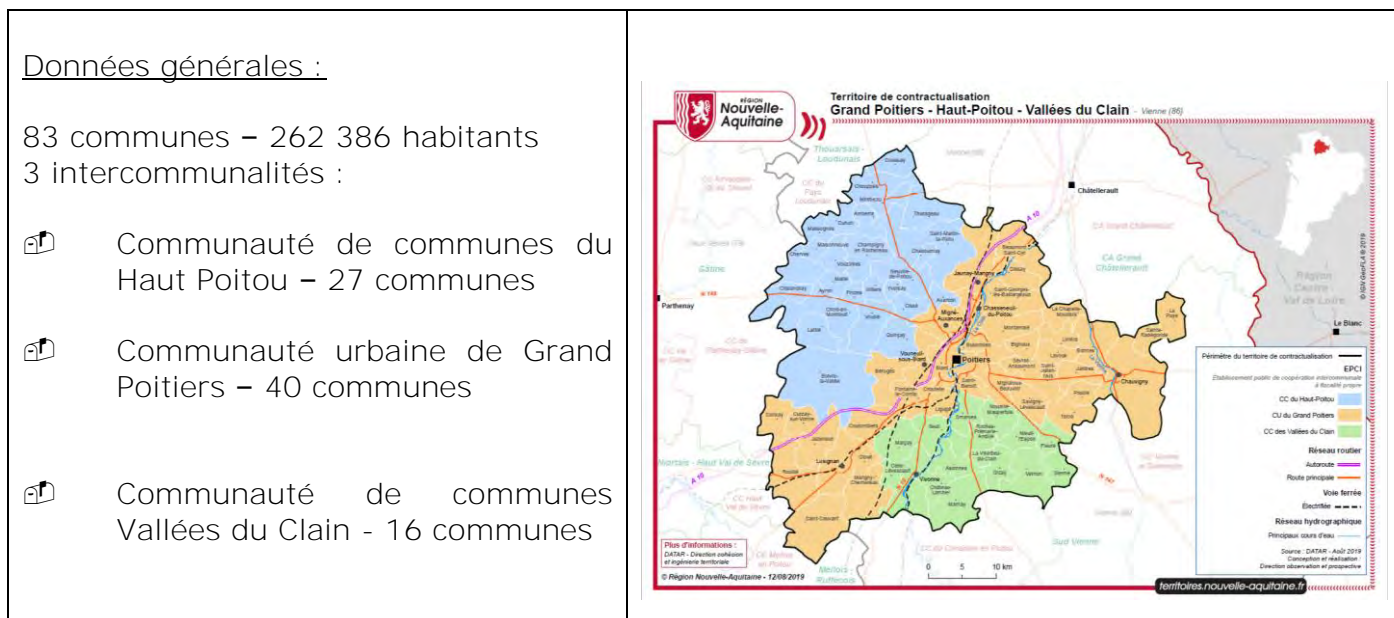
¹Contrat de plan interrégionaux Etat-Région

² CADET : Contrat néoAquitain de Développement de l'Emploi Territorial

développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Le territoire est fortement structuré autour du pôle urbain de Poitiers. La ville de Poitiers, par sa taille, son rôle historique et politique (ancienne capitale régionale) constitue un **pôle urbain et un bassin d'emploi majeur en Nouvelle-Aquitaine**. Le territoire répond ainsi **d'une organisation territoriale selon une armature classique « centre – périphérie » organisée autour d'un pôle urbain majeur (Poitiers) autour duquel des pôles secondaires constituent des lieux de proximité (Chauvigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne), eux-mêmes entourés de très nombreuses communes rurales.**

1.1.1 Dynamiques socio-économiques

Concernant les dynamiques économiques et de l'emploi, l'activité économique est fortement polarisée le long de l'axe urbain Poitiers-Futuroscope jusqu'à Châtelleraut. Le territoire compte 110 723 emplois en 2018 (INSEE,RP) avec une surreprésentation des professions intermédiaires, des employés et des professions intellectuelles supérieures. La seule ville de Poitiers compte 53% des emplois du territoire, fortement spécialisé dans l'emploi public et le développement humain au sens large (santé, enseignement, administration publique). Concernant l'emploi privé, plusieurs secteurs d'activités caractérisent le territoire mais semblent déconnectés les uns des autres (centre d'appels, tourisme, fabrication de piles et accumulateurs). Le secteur de l'emploi privé est néanmoins en hausse sur la période 2009-2019 sans toutefois compenser les pertes liées à la crise de 2008. Le secteur agricole est semblable au reste du département de la Vienne : majorité de grandes cultures et polyculture-élevage. Les $\frac{3}{4}$ du territoire sont occupés par des terres agricoles.

A noter cependant une dynamique de l'emploi en perte de vitesse (-1,89% entre 2012 et 2017) par rapport aux moyennes régionales (+0,80%) et nationales (+0,21) sur

l'ensemble du territoire mais avec des particularités pour les Vallées du Clain, la dynamique de l'emploi y est positive avec +3,05%.

De par la présence du centre universitaire de Poitiers, le territoire bénéficie d'une population bien formée et jeune. Cependant, des disparités territoriales apparaissent au fur et à mesure qu'on s'éloigne du cœur de l'espace urbain dominé par Poitiers.

Concernant la pauvreté et le chômage, le territoire est marqué par un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, le revenu médian est légèrement supérieur à la moyenne régionale. Cependant, des fractures territoriales et des inégalités se retrouvent dans les espaces de plus faible densité et dans les quartiers politique de la ville de **Poitiers ainsi que le long d'une dorsale Nord-Sud de Lusignan à Jaunay-Marigny.**

1.1.2 Aménagement du territoire

Le territoire est organisé autour de l'étoile Poitevine, qui regroupe la majorité des équipements mais aussi des infrastructures de transport. Un déséquilibre relatif existe entre la densité du réseau routier et ferroviaire qui traverse la Communauté de communes des Vallées du Clain et le peu de liaisons « principales » présentes dans la Communauté de communes du Haut-Poitou. Cette moins bonne connectivité joue un rôle **sur les mobilités associées et sur l'accessibilité à un bouquet élargi d'équipements.**

Les services, **qu'ils soient publics, marchands ou non marchands,** sont implantés dans les principales polarités du territoire. Le maillage respecte assez bien celui de la hiérarchie urbaine. **Le territoire bénéficie globalement d'un bon niveau d'équipements et de services** à la population, hormis les franges du territoire les plus périphériques.

1.1.3 Dynamiques environnementales

La croissance urbaine de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers est plus rapide que les dynamiques **de croissance de la population et de l'emploi, ce qui entraîne une artificialisation accéléré des sols.** Pour la Communauté de communes des Vallées du Clain, **le taux d'artificialisation de 2009 était plus faible** que la moyenne régionale. Pour la Communauté de communes du Haut-Poitou, **le taux d'artificialisation était faible en 2009,** et a continué à croître sur la période 2009-2015, mais de façon moins importante que dans la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Les paysages (au sens large) sont rendus particulièrement sensibles autant par la pression urbaine autour des pôles principaux, que par les usages du sol (équipements et agriculture).

Hors des grandes polarités urbaines du territoire, le paysage est avant tout agricole. Qu'il soit entrepris comme un atout (agriculture moderne, tourisme) ou comme une contrainte (changement progressif des pratiques pour préservation des milieux, nuisances pour les riverains...), ce dernier définit les ensembles territoriaux. L'ouest de la Vienne est composé de plaines, **champs ouverts occupés par des grandes cultures** et l'est par des plaines vallonnées, avec une agriculture mixte et des forêts.

Ces paysages sont parcourus par **de nombreux cours d'eau dont notamment la Vienne, le Clain et la Boivre.** Ces cours d'eau constituent des corridors écologiques à préserver des pollutions.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes **stratégiques** (l'annexe 1 « **note d'enjeux** » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 : Assurer un aménagement équilibré du territoire

Le territoire se donne pour objectif de tisser des liens et d'améliorer les connexions entre les habitants et les espaces du territoire. Il vise à renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants, favoriser l'équipement de tous les territoires et l'amélioration de l'accès aux services pour tous autour des polarités intermédiaires. Le maintien de services de base pour les territoires périphériques sera aussi recherché pour éviter le décrochage des territoires les plus vulnérables.

- 1.1. Équiper les territoires et structurer les services de base
- 1.2. Développer et encourager les mobilités durables du quotidien
- 1.3. Consolider les centralités des petits et moyens bourgs, et des centres villes

Axe stratégique 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social

Le territoire se donne pour objectif de développer une économie présente pensée pour les résidents et les touristes dans un souci de proximité et de durabilité des offres économiques, culturelles et touristiques. La stratégie territoriale cherche à encourager le développement des pratiques économiques et sociales permettant de répondre aux besoins des populations présentes et de dynamiser la vie locale pour ses habitants et pour les touristes.

- 2.1. Accompagner le développement d'un tissu économique de proximité
- 2.2. Conforter et diversifier l'offre touristique**
- 2.3. Dynamiser le territoire par une offre artistique, culturelle, sportive et un engagement citoyen renouvelé
- 2.4 : Soutenir l'insertion et la formation des populations**

Axe stratégique 3 : Accompagner la transition agricole et environnementale

Dans le cadre du contrat de développement et de transitions, le territoire se donne pour **objectif d'accompagner la transition agricole et, plus largement, la transition écologique**. La stratégie territoriale vise à engager la transition écologique des productions agricoles et préserver la qualité environnementale du territoire. La stratégie territoriale cherche à encourager des pratiques humaines respectueuses des paysages naturels, de la biodiversité et de la qualité des eaux. Le territoire vise à promouvoir une alimentation saine, sûre, de qualité et locale pour les habitants du territoire

- 3.1. Accompagner et valoriser les productions agricoles
- 3.2. Favoriser la transition écologique
- 3.3 : Poursuivre la transition énergétique du territoire

Le Territoire et la Région **s'accordent sur le fait que 20% à minima** des projets du plan **d'actions pluriannuels** doivent répondre à l'**objectif** régional en matière de ruralité sur **l'ensemble** du contrat.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Centre Vienne a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment **de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel (annexe 2)** que le territoire de projet souhaite **mettre en œuvre** sur la période de contractualisation **avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine**.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat**, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.**

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de Centre Vienne et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il **pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.**

L'année 2026 sera consacrée à la préparation **d'un nouveau contrat de territoire.**

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.**

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon **les demandes de l'une ou l'autre des parties.**

L'enjeu est **d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale** pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi **et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations** qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux **procédures et règlements d'intervention** sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan **d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.**

Le cas échéant, le **Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié**, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui **ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité**), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la

stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec **la dynamique d'évolution des politiques publiques.**

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale** pour chacune des opérations soutenues au titre de la **mise en œuvre du contrat.**

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région **afin de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et **quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de **projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.**

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein **droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution** de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non **respect par l'une des parties des termes** du présent contrat, celui-ci peut **être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi**

par cette dernière à la **partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A, le

Le Président de la
Communauté de
communes
du Haut-Poitou

Benoit PRINÇAY

A, le

La Présidente de la
Communauté urbaine
de Grand Poitiers

Florence JARDIN

A, le

Le Président de la
Communauté de communes
des Vallées du Clain

Gilbert BEAUJANEAU

Liste des annexes

Annexe 1 : **Note d'enjeux**

Annexe 2 : **Plan d'actions** pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Carte des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

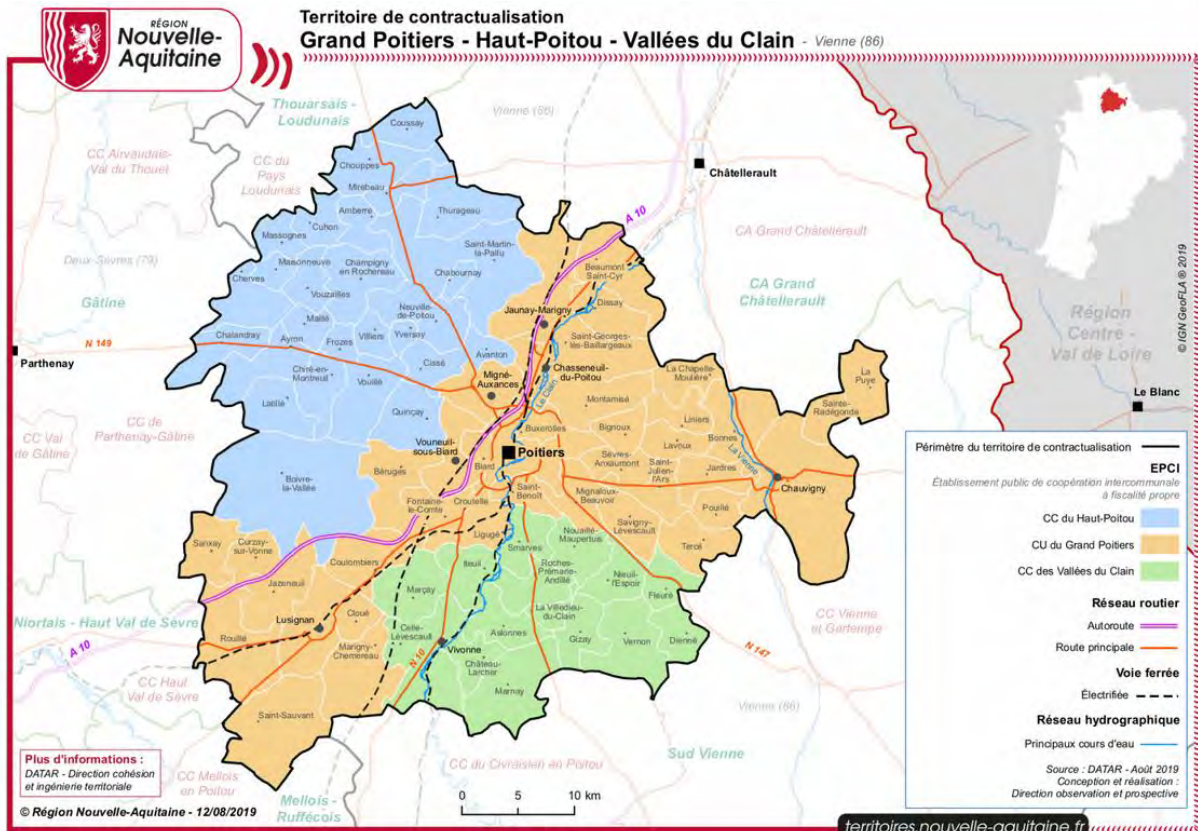
NOTE D'ENJEU DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 DU TERRITOIRE CENTRE VIENNE

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

A. Dynamiques démographiques : un territoire attractif organisé en « centre-périérie » autour de Poitiers

Le territoire est structuré autour de 3 intercommunalités : la Communauté urbaine de Grand Poitiers, la Communauté de communes du Haut-Poitou et la Communauté de communes des Vallées du Clain, toutes situées dans le département de la Vienne, et appartenant au SCOT du Seuil du Poitou.

Carte 1 : Territoire Centre Vienne



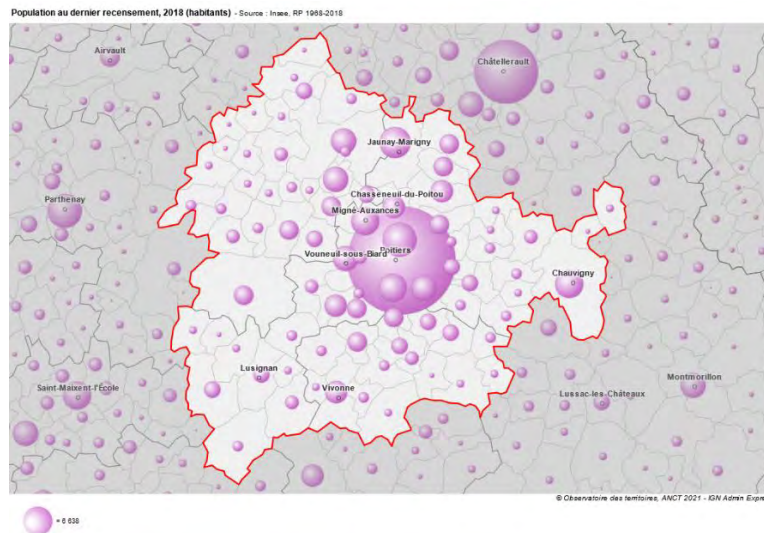
Source : Région Nouvelle-Aquitaine, DATAR-DITP

Localisé dans le département de la Vienne, le territoire possède une superficie de 2136 km². Il est maillé par 83 communes qui rassemblent 262 386 habitants (Insee, RP 2018).

La population se concentre sur la ville de Poitiers et sa première couronne. 74% des habitants réside sur la Communauté urbaine de Grand Poitiers (194 068 habitants) et 34% directement sur la commune de Poitiers (88 865 habitants). La Communauté de communes du Haut-Poitou dénombre 41 645 habitants et celle des Vallées du Clain 26 673 habitants (Insee, RP 2018).

La croissance de la population est positive sur le temps long, avec sur la dernière période d'étude (2013-2018) une hausse de +0,55% mesurée à l'échelle du territoire. Ce taux est supérieur à ceux observés aux échelles régionales et nationales (respectivement de +0,46% et +0,35% sur la même période). Cette croissance démographique est le résultat conjugué d'un solde naturel (+0,37% à l'échelle du territoire) et d'un solde migratoire positif (+0,19%).

Carte 2 : Population au dernier recensement (habitants), 2018, Territoire Centre Vienne



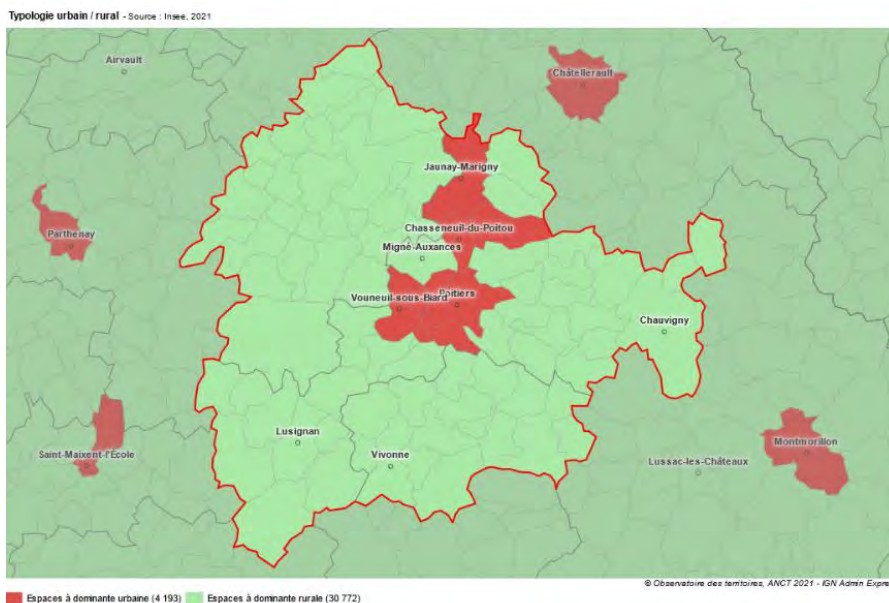
Source : ANCT, Observatoire des territoires, traitement NADEM et E&T

Le territoire est fortement structuré autour du pôle urbain de Poitiers. La ville de Poitiers, par sa taille, son rôle historique et politique (ancienne capitale régionale) constitue un pôle urbain et un bassin d'emploi majeur en Nouvelle-Aquitaine. Elle structure de fait le territoire environnant.

Le territoire répond ainsi d'une organisation territoriale selon une armature classique « centre – périphérie » organisée autour d'un pôle urbain majeur (Poitiers) autour duquel des pôles secondaires constituent des lieux de proximité (Chauvigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne), eux-mêmes entourés de très nombreuses communes rurales.

Sur le plan de l'emploi, le territoire s'articule autour de la dorsale Poitiers-Futuroscope qui centralise l'emploi et les migrations domicile - travail et une seconde couronne rurale organisée en bassins de vie identifiés avec leur fonctionnement propre : Chauvigny, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Vouillé, Lusignan, Vivonne.

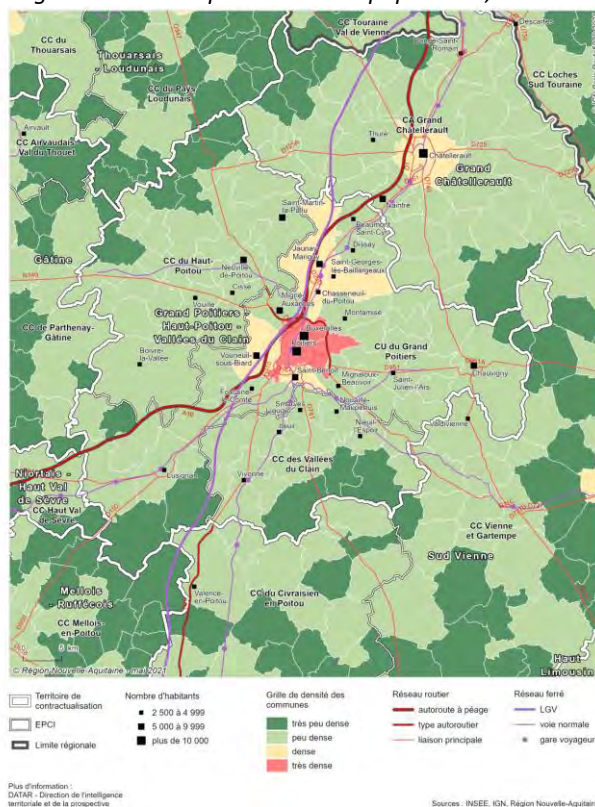
Carte 3 : Typologie urbain / rural sur le territoire GP-HP-VC



Source : ANCT, Observatoire des territoires traitement NADEM et E&T

L'analyse du niveau de densité confirme le premier découpage entre urbain et rural. Le territoire est structuré autour d'une commune très dense et de quelques communes denses (au sud-ouest de Poitiers et le long des axes en direction de Châtelleraut). Une très grande majorité du territoire est composé de communes peu denses. Seules quelques communes situées aux extrémités est et sud sont classifiées comme très peu dense.

Carte 4 : Typologie du territoire par densité de population, Territoire Centre Vienne



Source : Région Nouvelle-Aquitaine, DATAR-DITP

L'analyse des catégories socio-professionnelles de la population résidante sur le territoire met en exergue une surreprésentation de trois catégories socio-professionnelles à l'échelle du territoire : les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, et les employés.

Par ailleurs, le territoire accueille de très nombreux étudiants du fait d'une surreprésentation des structures de l'enseignement supérieur. Cette caractéristique lui confère une population jeune et bien formée. La ville de Poitiers compte 27 679 étudiants (Insee, RP 2018). Chasseneuil-du-Poitou, avec le site du Futuroscope, accueille 722 étudiants.

En effet miroir, le vieillissement de la population apparaît moins prononcé. La part des populations les plus âgées augmente toutefois régulièrement en suivant les tendances nationales.

B. Dynamiques économiques : une activité fortement polarisée, et une agriculture orientée vers les grandes cultures et la polyculture-élevage

L'activité économique est située principalement sur l'axe urbain Poitiers-Futuroscope (et plus largement s'étend jusqu'à Châtelleraut) qui concentre la majorité des emplois du territoire. Le territoire compte 110 723 emplois en 2018 (Insee, RP). 53% des emplois sont ainsi concentrés sur la seule commune de Poitiers (59 256 emplois).

La dynamique de l'emploi apparaît par ailleurs préoccupante mesurée à l'échelle du territoire Centre Vienne avec une baisse de l'emploi de -1,89% entre 2012 et 2017, un taux négatif et très inférieur aux dynamiques observées aux échelles régionales (+0,80%) et nationales (+0,21%).

Sur l'ensemble du territoire, entre 2009 et 2019, l'emploi salarié privé a connu une croissance de +2,7% (+1763 emplois). Ce taux positif reste cependant très inférieur aux dynamiques observées en Nouvelle-Aquitaine (+8,25%) et France métropolitaine (+7,48%). Cette hausse sur 2009-2019 masque aussi de vraies difficultés locales. En effet, le nombre d'emploi privé en 2019 reste inférieur à son niveau de 2007 d'avant crise.

L'analyse de la structure des emplois révèle une forte spécialisation dans les activités qui ont trait au développement humain au sens large : hébergement médicosocial et social, action sociale, activités pour la santé humaine, enseignement, administration publique. Le territoire possède une surreprésentation des activités publiques.

Si l'activité privée pèse peu dans le volume d'emploi du territoire, celui-ci possède cependant plusieurs secteurs d'activité caractéristique du territoire (fabrication de piles et d'accumulateurs, activités de soutien aux entreprises, centres d'appels, tourisme, etc.). Ceux-ci apparaissent relativement isolés les uns des autres.

D'après les données 2012 du CORINE Land Cover, les $\frac{3}{4}$ des territoires de Grand Poitiers, des Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain sont occupés par des terres agricoles. On retrouve ici la même tendance que dans le reste du département de la Vienne, avec une proportion un peu plus grande des zones artificialisées (7% contre 4% en moyenne sur le département). La majorité de la Surface agricole utile (SAU) est consacrée aux grandes cultures : céréales à paille (blé tendre, orge), maïs (grain et ensilage) et oléagineux (colza et tournesol). Les prairies représentent un peu moins de 10 % de la surface cultivée.

C. Dynamiques sociales : une situation sociale plutôt positive mais avec des disparités spatiales préexistantes

La situation sociale sur le territoire est marquée par un taux de chômage à un niveau inférieur à la moyenne nationale (12% contre 13,3% en France). Les difficultés d'insertion des jeunes sont plus prégnantes dans les espaces de faible densité. Le revenu médian est légèrement supérieur à la moyenne régionale, le degré de pauvreté et le degré d'inégalité sont moindres.

Dans le territoire, la part des personnes non diplômées chez les 15 ans et non scolarisés est plus de 4 points en-dessous de la moyenne départementale (27,5%) et nationale (27,4%). La Communauté urbaine de Grand Poitiers et la Communauté de communes des Vallées du Clain présentent des taux très faibles notamment dans la première couronne périurbaine de Poitiers. La Communauté de communes du Haut-Poitou est marquée dans sa frange nord-ouest par des taux dépassant largement les 24%. En regard inversé, le taux de diplômés est graduellement moins important au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur de l'espace urbain dominé par Poitiers. Sur l'ensemble du territoire, le taux de diplômés est supérieur à la moyenne nationale de presque 4% pour atteindre 34%.

Le revenu médian sur le territoire (21 100 euros) est supérieur à la moyenne régionale (20 670 euros). Mise à part Grand Poitiers qui concentre l'offre de logement social et les quartiers de la politique de la ville, le degré de pauvreté est moins élevé sur le territoire : les 10% des ménages les plus pauvres le sont moins qu'au niveau régional et national.

Le taux moyen de chômage sur le territoire était de 12% en 2019, soit une valeur inférieure aux taux de la Région (13,3%) et ceux à l'échelle nationale (13,5%) à la même date. Cependant, de fortes disparités coexistent entre la Communauté de communes des Vallées du Clain (7,9%), la Communauté de communes du Haut-Poitou (9,5%) et la CU du Grand Poitiers (13,8%).

Les allocataires du RSA sont davantage situés dans le cœur de l'espace urbain. Ils sont également domiciliés dans la « dorsale » nord-sud qui court de Lusignan à Jaunay-Marigny. Les marges du territoire de la Communauté de communes du Haut-Poitou sont une fois de plus davantage touchées que celles de la Communauté de communes des Vallées du Clain (mis à part Vivonne).

D. Aménagement du territoire : une connectivité et accessibilité aux services qui suivent l'étoile Poitevine

Les infrastructures de transport s'organisent largement autour d'un nœud central situé à Poitiers. Irrigué par une ligne LGV Bordeaux-Paris, puis l'A10 dans le même axe, des radiales desservent le territoire en étoile. Un déséquilibre relatif existe entre la densité du réseau routier et ferroviaire (dessertes) qui traversent la Communauté de communes des Vallées du Clain et le peu de liaison « principale » présentes dans la Communauté de communes du Haut-Poitou. Cette connectivité moindre joue un rôle sur les mobilités associées et sur l'accessibilité à un bouquet élargi d'équipements.

Les services, qu'ils soient publics et marchands ou non sont implantés dans les principales polarités du territoire. Le maillage respecte relativement bien celui de la hiérarchie urbaine. Le territoire bénéficie globalement d'un bon niveau d'équipements et de services à la population, toutefois ils sont concentrés sur la ville-centre de Poitiers.

L'accès aux soins est de bonne qualité de façon générale eu égard à la proximité de Poitiers. Or, une fois de plus, il répond au maillage territorial. L'offre est plus importante dans la Communauté urbaine du Grand Poitiers, et elle se situe sur les principaux axes routiers dans les territoires des Vallées du Clain et du Haut-Poitou. Les zones moins peuplées restent moins bien desservies.

E. Dynamiques environnementales : Une tendance à l'artificialisation mettant sous pression les espaces naturels

1/8^{ème} de la surface de la Communauté urbaine du Grand Poitiers est déjà urbanisé. Ce même territoire continue cette croissance à un rythme plus soutenu que ceux comparables. Pour la Communauté de communes des Vallées du Clain, le taux d'artificialisation de 2009 était plus faible que celui présenté par la Région Nouvelle Aquitaine. Le taux de croissance des surfaces urbanisées augmente plus vite que la population et que les ménages, mais à un rythme moindre que celui de l'emploi. Sa dynamique d'artificialisation est alors très soutenue pour rapport aux territoires comparables. Pour la Communauté de communes du Haut-Poitou, le taux d'artificialisation était faible en 2009, et a continué à croître sur la période 2009-2015, mais de façon moins importante que dans la Communauté de communes des Vallées du Clain. Sa dynamique d'artificialisation par rapport aux territoires comparables est inférieure.

Les paysages (au sens large) sont rendus particulièrement sensibles autant par la pression urbaine autour des pôles principaux, que par les usages du sol (équipements et agriculture).

Hors des grandes polarités urbaines du territoire, le paysage est avant tout agricole. Qu'il soit entrepris comme un atout (agriculture moderne, tourisme) ou comme une contrainte (changement progressif des pratiques pour préservation des milieux, nuisances pour les riverains...), ce dernier définit les ensembles territoriaux. L'ouest de la Vienne est composé de plaines, champs ouverts occupés par des grandes cultures et l'est par des plaines vallonnées, avec une agriculture mixte et des forêts. Ces paysages sont parcourus de nombreux cours d'eau dont notamment la Vienne, le Clain et la Boivre. Ces cours d'eau constituent des corridors écologiques à préserver des pollutions.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Enjeu 1 – Développer des liens et des connexions pour des territoires dynamiques, attractifs et interconnectés

Le territoire est organisé selon un schéma territorial classique « centre – périphérie » autour de la ville de Poitiers, et plus largement sur la dorsale économique Poitiers – Futuroscope. La présence d'un pôle urbain majeur offre aux territoires de nombreux avantages avec un niveau d'équipement et une offre de service à la population de qualité. Néanmoins, l'organisation concentrique du territoire génère des fractures avec la formation de problématiques nouvelles dès lors que l'on s'éloigne du centre.

Plus spécifiquement en matière d'équipements et de services à la population, les enjeux suivants ont été identifiés :

- **Mailler le territoire, penser les rapports centre-périphérie et structurer le territoire autour de polarités intermédiaires.** Cet enjeu répond au besoin d'expérimenter des solutions

nouvelles et d'innover en proposant des équipements et des services nouveaux, en dehors des politiques traditionnelles d'aménagement. Il intègre le maintien d'une offre de santé en adéquation avec les attentes des habitants pour permettre l'accès aux soins pour tous, ainsi que le développement culturel, artistique et sportif qui se doit d'être ambitieux pour stimuler la vie locale sur l'ensemble du territoire.

- **Améliorer les connexions et encourager des déplacements doux et durables** : La mobilité mais aussi l'habitat, constituent des prérequis pour favoriser l'accès à l'emploi et aux services du quotidien, notamment pour les jeunes et les publics fragiles.

Enjeu 2 – Accompagner le développement d'une économie de proximité et du vivre ensemble et soutenir un développement touristique complémentaire au Futuroscope

Le territoire est structuré sur le plan économique autour d'un pôle tertiaire public très important reposant sur les collectivités locales (communes, EPCI, Département, Région) et les pôles universitaires et hospitaliers. Cette spécificité locale, qui s'inscrit dans l'histoire longue du territoire, confère au territoire des compétences fortes et des savoir-faire historiques en matière de développement humain. Cette spécificité territoriale est cependant mal identifiée ou, tout du moins, peu valorisée localement. La valorisation des compétences relatives au développement humain constitue un premier enjeu fort sur le territoire.

Le territoire dispose par ailleurs de plusieurs secteurs privés clés, dont certains sont mal connus ou masqués. Sur le plan touristique, le Futuroscope, locomotive locale en la matière, masque les initiatives touristiques connexes et « enferme » le territoire dans l'image portée par le parc d'attraction. Sur l'emploi privé, la dynamique est relativement faible. Des grands secteurs sont relativement peu mis en avant et mobilisés malgré le nombre d'emploi qu'ils génèrent localement, à l'image du secteur des centres d'appel, porteur lui-aussi d'une approche en matière de services à la personne (ici entendu comme le consommateur) et bien que celui-ci soit le premier employeur privé du territoire.

Plus spécifiquement, les enjeux suivants ont été identifiés :

- **Creuser la spécialisation autour du développement humain et approfondir les spécialisations économiques historiques du territoire pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux.** Il s'agit de structurer un tissu économique de TPE-PME au service des transitions sociales et sociétales pour apporter des réponses nouvelles et accompagner l'insertion professionnelle et l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi (problématique sociale, handicap...).
- **Valoriser les ressources locales pour apporter des réponses aux transitions écologiques et environnementales** en structurant un écosystème autour de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et territoriale, des circuits courts, et en sensibilisant les entreprises innovantes et les plus vertueuses.
- **Construire une véritable politique touristique en développant une offre complémentaire au Futuroscope** autour du tourisme vert et familial, en valorisant la faune et la flore locales, en améliorant l'offre d'hébergement et en valorisant les atouts du territoire

Enjeu 3 – Accompagner la transition écologique en conciliant développement économique, production agricole et protection de l’environnement

Le territoire présente pour caractéristique de posséder un patrimoine naturel et des paysages identitaires : vallées, plaines agricoles, espaces bocagers, bois et forêt. Néanmoins cette richesse est peu connue et valorisée. Les pressions multiples qui s’exercent sur le territoire (pression foncière, pression agricole, pression démographique...) fragilisent les espaces naturels.

Plus spécifiquement, les enjeux suivants ont été identifiés :

- **Accompagner les transitions énergétiques et favoriser le développement des énergies renouvelables** en accompagnant la rénovation énergétique de l’habitat et des bâtiments publics et privés, et en encourageant une mobilité durable pour sortir de la voiture individuelle émettrice de gaz à effet de serre. Il s’agit aussi de travailler sur les contraintes réglementaires (règles en matière de protection des paysages par exemple) et d’accompagner l’acceptabilité citoyenne des projets.
- **Apporter des réponses aux problématiques sur la qualité de l’eau** : il s’agit d’apporter des réponses durables à la problématique des pollutions agricoles, au traitement des eaux pluviales ou encore à la gestion des risques.
- **Accompagner les transitions agricoles pour des modèles économiques durables et vertueux** en accompagnant le développement de nouvelles filières moins consommatrices d’eau et moins dépendantes des produits phytosanitaires (chanvre, miscanthus...) et en travaillant les proximités dans le domaine agricole dans le cadre des circuits courts (modèle économique, équipements...). Enfin, la question de la solidarité alimentaire est également soulevée pour apporter une alimentation saine et de qualité pour tous les habitants.

Ces enjeux sont dans la continuité du contrat d’attractivité 2018-2021. En effet, sa stratégie était organisée autour de 4 axes :

- Créer des activités génératrices d'emploi : accueil des entreprises, accompagnement à la création ou à la reprise de TPE/PME, soutien à l’innovation
- Maintenir les équilibres des territoires par l'offre de services de proximité
- Maintenir l'accompagnement vers la transition énergétique et la sauvegarde de la biodiversité
- Favoriser le développement culturel, la création, la mise en valeur du patrimoine et l'économie du tourisme

Aujourd’hui, ces questions demeurent essentielles pour le territoire. Toutefois, et afin d’adopter une stratégie similaire pour l’approche territoriale des fonds européens et le contrat régional, le plan d’actions du contrat de développement et de transition se structure autour des 3 objectifs stratégiques suivants :

- Assurer un aménagement équilibré du territoire
- Renforcer l’attractivité du territoire et la vitalité du lien social
- Encourager une transition agricole et environnementale

III – Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Objectif prioritaire 1 : Assurer un aménagement équilibré du territoire

Le territoire se donne pour objectif de tisser des liens et d'améliorer les connexions entre les habitants et les espaces du territoire. Il vise à renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants, favorisées par l'équipement de tous les territoires et par l'amélioration de l'accès aux services pour tous.

Le contrat de développement et de transition interviendra pour mailler et structurer le territoire autour de polarités intermédiaires par un aménagement équilibré des équipements et des services de base entre les centres et leurs périphéries et en encourageant et en développant des mobilités durables.

Objectif 1.1. Équiper les territoires et structurer les services de base

L'ambition du territoire est d'améliorer et d'harmoniser le niveau des équipements et l'offre de services disponibles sur l'ensemble du territoire. La stratégie territoriale cherchera à conforter l'offre de services (marchands et non marchands) de première nécessité au bénéfice de la population sur l'ensemble du territoire de contractualisation. L'objectif est de favoriser un meilleur maillage et d'améliorer la desserte des territoires moins favorisés.

Objectif 1.2. Développer et encourager les mobilités durables du quotidien

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'ambition du territoire est de lutter contre l'autosolisme, en favoriser les modes de déplacement alternatif par rapport à la voiture individuelle. Ainsi reporter une partie importante des flux vers des modes de déplacement plus doux et/ou collectifs doit être encouragé. Le contrat cherchera donc à améliorer les reports de flux de voyageurs d'un mode vers un autre, en particulier vers les mobilités collectives et/ou alternatives.

Objectif 1.3. Consolider les centralités des petits et moyens bourgs, et des centres villes

L'ambition du territoire est d'accompagner la revitalisation des centres bourgs et centres villes, en particulier pour les communes engagées dans les démarches « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville ». Le contrat favorisera le renouvellement urbain et commercial du pôle urbain principal et des pôles urbains secondaires, avec pour objectif un aménagement équilibré du territoire. Le contrat favorisera les projets de renouvellement urbain, de rénovation commerciale, de réhabilitation de l'habitat ancien, de reconversion et réhabilitation de friche urbaine.

Objectif prioritaire 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social

Le territoire se donne pour objectif de développer une économie présentielle pensée pour les résidents et les touristes dans un souci de proximité et de durabilité des offres économiques, culturelles et touristiques. La stratégie territoriale cherchera à encourager le développement des

pratiques économiques et sociales permettant de répondre aux besoins des populations présentes et de dynamiser la vie locale pour ses habitants et pour les touristes.

Objectif 2.1. Accompagner le développement d'un tissu économique de proximité

L'ambition du territoire est d'accompagner le développement d'une économie de proximité dans un contexte de transitions sociales et sociétales (installation de néo-ruraux, vieillissement de la population, transition écologique...). Les démarches d'innovation technique, économique et sociale des entreprises seront encouragées pour apporter des solutions nouvelles aux demandes et besoins émergents. Le contrat cherchera à « réenchanter » la proximité dans ses trois dimensions spatiale, relationnelle et organisationnelle.

Objectif 2.2. Conforter et diversifier l'offre touristique

L'ambition du territoire est de rééquilibrer son positionnement touristique en faveur d'une offre plus complète, plus qualitative et plus durable, orientée vers un tourisme vert autour de la famille, de la nature, du sport et du jeu, en accord avec la stratégie départementale touristique. La stratégie territoriale visera à faire émerger et à structurer de nouveaux modèles de développement touristique en dehors du Futuroscope en valorisant les ressources locales.

Objectif 2.3. Dynamiser le territoire par une offre artistique, culturelle, sportive et un engagement citoyen renouvelé

L'ambition du territoire est d'accompagner les initiatives favorisant le vivre ensemble et permettant de faire vivre le territoire à l'année pour les populations présentes. Le renouvellement des pratiques, l'émergence de nouvelles manifestations et la prise en compte des formes nouvelles de concertation seront encouragées pour stimuler la vie locale, favorisant ainsi une meilleure cohésion sociale et l'émergence de nouvelles formes de mobilisation citoyenne.

Objectif 2.4 : Soutenir l'insertion et la formation des populations

L'ambition du territoire est de répondre aux besoins des habitants, en favorisant la formation et l'insertion des publics éloignés de l'emploi. La stratégie territoriale visera à encourager les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'inclusion des personnes éloignés de l'emploi. L'objectif est de construire une offre répondant aux besoins identifiés localement.

Objectif prioritaire 3 : Accompagner la transition agricole et environnementale

Dans le cadre du contrat de développement et de transitions, le territoire se donne pour objectif d'accompagner la transition agricole et, plus largement, la transition écologique. La stratégie territoriale visera à engager la transition écologique des productions agricoles et de préserver la qualité environnementale du territoire. La stratégie territoriale cherchera à encourager des pratiques humaines respectueuses des paysages naturels, de la biodiversité et de la qualité des eaux. Le territoire vise à promouvoir une alimentation saine, sûre, de qualité et locale pour les habitants du territoire.

Objectif 3.1. Accompagner et valoriser les productions agricoles

L'objectif est d'accompagner les transitions agricoles vers des modèles économiques durables et vertueux, de préserver la qualité environnementale du territoire et d'agir pour l'économie circulaire en réduisant et en revalorisant les déchets. Le contrat de développement et de transition cherchera à relocaliser les productions agricoles et alimentaires et à organiser des circuits courts sur le territoire en accompagnant le développement de filières émergentes et en soutenant la diversification des modes de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Le territoire ambitionne d'accompagner le déploiement et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial et d'agir pour l'économie circulaire. Ce dernier vise à valoriser les productions agricoles, accompagner la mise en place d'une alimentation durable et les circuits de proximité.

Objectif 3.2. Favoriser la transition écologique

L'ambition du territoire est de s'engager pleinement dans la transition écologique afin de préserver la qualité environnementale de son espace environnant, par une meilleure compréhension des enjeux associant occupation humaine, développement économique et préservation de l'environnement.

Objectif 3.3 : Poursuivre la transition énergétique du territoire

Afin de lutter contre le changement climatique en cours, l'objectif du territoire est de poursuivre la transition énergétique des acteurs locaux afin d'améliorer le mix énergétique local, de diversifier les sources de production d'énergie décarbonée, d'encourager la production d'énergie renouvelable. En parallèle, l'objectif est de permettre aux acteurs du territoire de réduire leurs consommations énergétiques, et de tendre vers davantage de sobriété énergétique.

ANNEXE 1 : analyses AFOM du territoire de de contractualisation

A) DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un territoire globalement attractif ➤ Une armature territoriale centrée autour de Poitiers ➤ Des équipements accessibles de rayonnement départementaux ➤ Des pôles intermédiaires bien dotés en équipements, commerces et services ➤ Des bonnes connexions aux territoires voisins 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un déséquilibre d'attractivité (est-ouest) ➤ Un déséquilibre en matière d'infrastructures (ouest moins bien pourvu que l'est) ➤ Des connexions parfois faibles avec les territoires éloignés du centre urbain ➤ Une pression foncière importante liée à l'urbanisation (résidentiel) et aux réglementations environnementales (espaces protégés). ➤ Des problématiques de logement (centre et périphérie) ➤ Déséquilibre entre les offres de services sur le territoire. Des secteurs en tension pour les équipements et les services de santé ➤ L'image d'une préfecture moyenne de province ➤ Un maillage cyclable très incomplet ➤ Une intermodalité insuffisamment développée
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un regain d'attractivité des villes moyennes ➤ Un potentiel de développement des activités présentielles (économie de la proximité) ➤ Un potentiel de développement des activités en faveur de l'environnement (entrée ressources) ➤ Un équipement touristique et d'hébergement de rayonnement national (Futuroscope) ➤ Une offre touristique différenciée (patrimoine, culture) ➤ Engager des réciprocity internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir comment ? ➤ La mise à mal des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuums écologiques. ➤ Un marché de l'offre et de la demande foncière souvent régi par le prix du marché. ➤ Mauvaise connexion entre polarités d'emplois et personnes vulnérables en recherche d'emploi ➤ Une accessibilité routière et ferroviaire en étoile depuis Poitiers, manque de radiales. ➤ Dépendance accrue à la mobilité entre des communes qui se « résidentialisent » et des pôles urbains qui ont conservé leur poids économique. Certaines centralités fragilisées au profit d'autres. ➤ Des mouvements citoyens sur les grands enjeux de société. La remise en cause des processus démocratiques
BESOINS	POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des liens et des connexions infra-territoriaux ➤ Des mobilités douces et durables du quotidien ➤ Des équipements et des services de proximité pour tous les habitants, y compris ceux résidant dans les communes les plus éloignées. Une réflexion à accompagner en lien avec la question des mobilités. ➤ Une approche nouvelle sur la question du vieillissement : implication en termes d'aides et de suivi ; question du maintien à domicile ; problématique pour trouver des professionnels formés ; outils innovants... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le positionnement géographique sur l'axe Paris – Bordeaux ➤ Une population aux revenus aisés plus enclin à s'engager dans des démarches innovantes ➤ Des mobilités douces et collectives pour les résidents ➤ Une identité culturelle du territoire. ➤ Valoriser les atouts naturels du territoire pour une offre touristique et de loisirs verte, familiale et durable.

B) DYNAMIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un axe Poitiers – Futuroscope polarisant et structurant, entourés de quelques pôles secondaires ➤ Une dynamique d'emploi très positive sur la CC Vallées du Clain, tirée par une forte dynamique résidentielle ➤ Une spécialisation dans le tertiaire public supérieur et le développement humain : administration, éducation, enseignement, santé humaine et action sociale. ➤ Des secteurs privés porteur d'une ambition et potentiellement structurant : fabrication d'équipements électriques : l'ambition d'une Lithium Valley ; soutien aux entreprises et centre d'appels : une spécialisation dans la relation client, etc. ➤ L'activité touristique portée par le Futuroscope. ➤ Une offre de formation profonde et de qualité. Une population plutôt bien formée ➤ Un taux de chômage moyen moins élevé que dans le reste de la Région ➤ Un taux de pauvreté faible. Des inégalités moins prononcées, mais des différences spatiales ➤ Un maillage de structures d'insertion ➤ Des structures d'animation socio-culturelle ➤ Une dynamique ESS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un déclin de l'emploi total sur la période récente (2012-2017). Fortes baisses d'emploi à Grand-Poitiers et Haut-Poitou. ➤ Stagnation de l'emploi privé. Une hausse de l'emploi privé (2009-2019), qui reste insuffisante pour compenser les pertes d'emplois subies par la crise de 2008. ➤ Des disparités territoriales marquées : des effets locaux positifs en Haut-Poitou et Vallées du Clain ; des effets locaux négatifs à Grand-Poitiers. ➤ Une spécialisation économique mal identifié et peu lisible. Des secteurs privés diffus. Un ADN territorial mal identifié et non valorisé. ➤ Une agriculture très orientée vers les grandes cultures. ➤ La difficulté à conserver les touristes sur le territoire, illustrée par un faible nombre de nuitées sur le territoire. ➤ Une dynamique de l'emploi non homogène sur le territoire ➤ Des jeunes moins bien formés dans les marges du territoire (les plus éloignés de Poitiers) ➤ Des difficultés d'insertion plus prononcées, notamment pour les jeunes dans les marges du territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des compétences fortes et historiques dans le secteur public et plus largement dans le champ du développement humain. ➤ Des besoins importants dans l'économie du care en lien avec le vieillissement de la population ➤ Une localisation géographique favorable, des axes de communication très développés qui offrent une proximité aux métropoles de Paris et Bordeaux. ➤ Une ambition autour des piles et batteries électriques ➤ Un fort développement des circuits courts ; des initiatives nombreuses sur le territoire. ➤ Une hausse de la demande pour le tourisme vert. Le Futuroscope, une attractivité forte permettant la venue de touristes nombreux sur le territoire. ➤ Structuration de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte du statut de capital régional ➤ Connexion de mauvaise qualité sur l'axe ouest – est (Nantes – Limoges) ➤ Stigmatisation par la mise à distance de certain territoire ➤ Territoires isolés / Territoires saturés ➤ Une fracture socio-territoriale : des profils sociaux très contrastés entre la commune centre (mixité), un périurbain qui va bien (CC Vallées du Clain) et un périurbain très diffus, voire rural dans la CC Haut-Poitou
Besoins	Potentiels de développement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une stratégie économique en adéquation avec l'ADN du territoire, les spécialisations construites sur le temps long. ➤ Continuer à apporter des réponses aux problématiques sociales et à l'insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser les atouts naturels du territoire pour une offre touristique et de loisirs verte, familiale et durable.

C) DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des paysages identitaires : des espaces de bois/forêts (trame verte) ; des plaines agricoles et espaces bocagers ➤ Des continuum écologiques terrestres. Des réserves de biodiversité. Des sites protégés (Natura 2000). ➤ Une dynamique territoriale pour le développement de filières de recyclages ➤ Prise de conscience collective pour la lutte contre le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une dégradation des milieux liée à l'urbanisation. Une dynamique d'artificialisation continue et très supérieure à l'attendu. ➤ Surexploitation et pollution de la ressource en eau (prélèvements agricoles et industriels, demande croissante en eau potable) ➤ Pressions multiples sur le territoire : démographique, foncière, infrastructures ➤ Un potentiel en énergie renouvelable peu partagé ➤ Un bâti résidentiel et collectif assez vétuste et peu performant en matière énergétique dans certaines zones (franges peu denses)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La présence d'acteurs de sensibilisation sur les questions de la transition. ➤ Des dynamiques nouvelles lancées dans le cadre de dispositif interterritoriaux. ➤ Intégration dans des continuum écologiques interterritoriaux ➤ Une volonté politique de développer l'économie circulaire. ➤ Une organisation autour des déchets et de l'économie circulaire émergente. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des taux d'artificialisation déjà très élevés ➤ La fragilité des certains sites face aux risques inondations : par débordement de cours d'eau ou remontée de nappe ➤ Problématique de la qualité des eaux en raison de pollutions (nitrate, produits phytosanitaires) ➤ Des réglementations sur l'environnement pouvant être perçus comme des contraintes proximité habitat /activité agricole) ➤ L'acceptabilité difficile parfois des projets d'énergie renouvelable
BESOINS	POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter une approche systémique des trames vertes et bleues. Entretien et valorisation des espaces boisés ➤ Coordonner les actions de préservation de la biodiversité ➤ Garantir la qualité des eaux, condition transversale des activités clés du territoire. ➤ Maintenir un équilibre entre la pression anthropique et les espaces naturels. ➤ Conserver une dynamique agricole et la valoriser. Associer croissance des activités agricoles et protection de l'environnement. ➤ Optimiser la gestion des déchets (déchets vs ressources) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser les espaces naturels du territoire partie intégrante de l'identité du territoire ➤ Mettre en avant le patrimoine naturel pour mieux l'entretenir et le faire connaître ➤ Circuits courts, promouvoir les producteurs locaux (réciprocités urbain et environnement proche) ➤ S'engager dans l'Economie circulaire ➤ Tendre vers une autonomie énergétique territoriale



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU CENTRE VIENNE 2023-2025

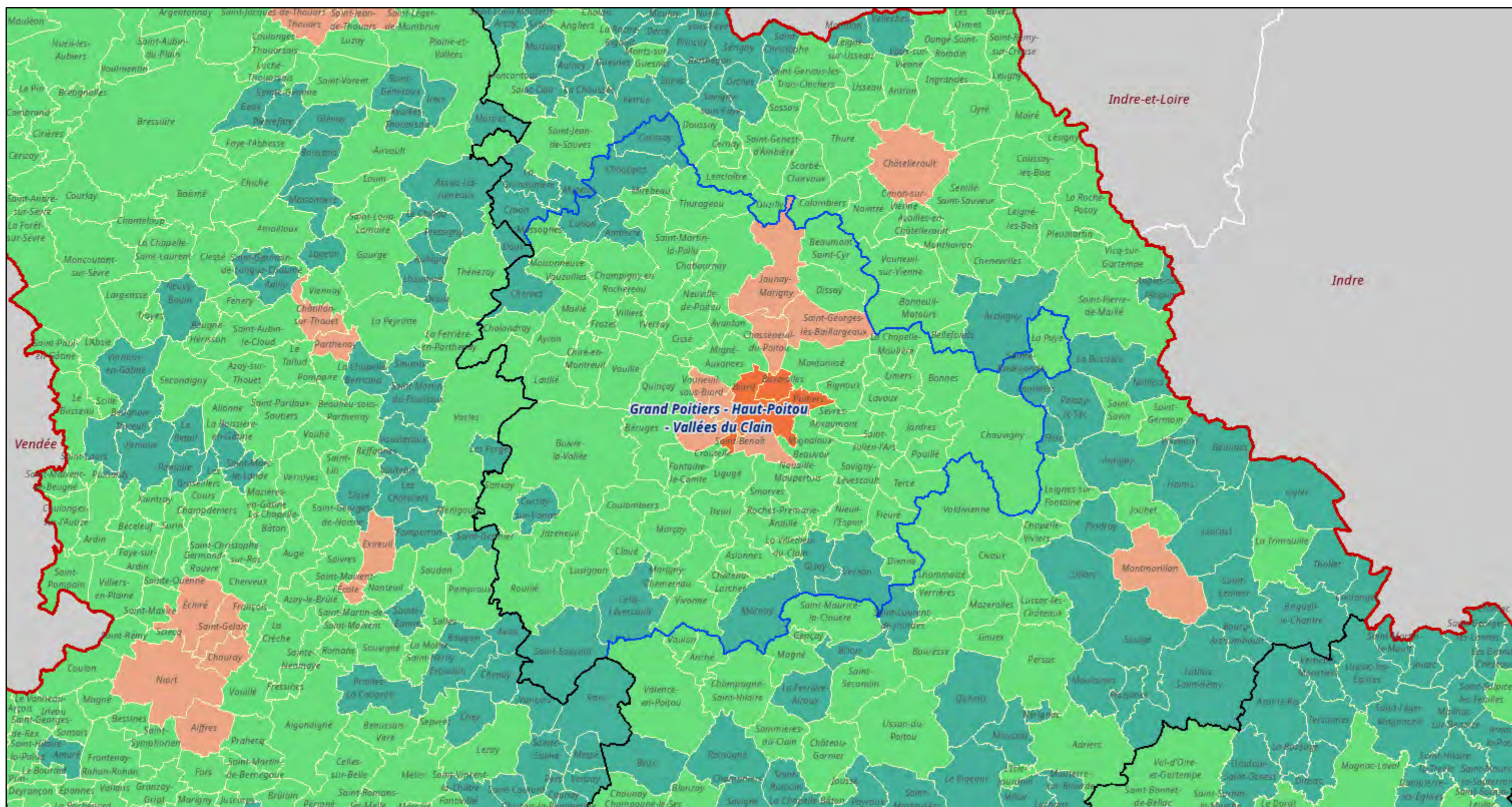


Prévisionnel /
priorisation des
actions

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	Mature/Amorçage/Chan- tier-clé	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCE- MENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
1	Axe 1 : Assurer un aménagement équilibré du territoire	Sous axe 1.1 : Equiper les territoires et structurer les services de base	Résidence sénior par un bailleur social à Chauvigny	EKIDOM ou Ville de Chauvigny	Grand Poitiers CU	Amorçage	x			x			Budget prévisionnel : 150 000€ Projet prévu sur une friche de centre-ville	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
2			Création d'un espace formation au sein du pôle socio-éducatif de Mirebeau	CC Haut Poitou	CC Haut Poitou	Amorçage	x				x			Budget prévisionnel : 4 200 000€	Emploi - Formation		
3			Déplacement et agrandissement du restaurant l'Eveil	Commune de Poitiers	Grand Poitiers CU	Amorçage									Budget prévisionnel : 1 250 000€ Intégré dans le projet NPNRU des Couronneries		
4			Rénovation quartier Gare (pôle de mobilité de la Gare)	Grand Poitiers CU	Grand Poitiers CU	Amorçage									Budget prévisionnel : 28 500 000€ Inscrit au CPER 2021-2027	Transports - Mobilités	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
5			<i>Chantier clé : accompagnement des projets de pôles d'échange multimodaux sur l'ensemble du territoire</i>		3 intercommunalités										Projets identifiés : Lusignan, Chauvigny	Transports - Mobilités	
6		Sous axe 1.3 : Consolider les centralités des petits et moyens bourgs, et des centres villes	Création d'un lieu économique dans le bâtiment mutualisé de la Communauté de Commune à Neuville de Poitou	CC Haut Poitou	CC Haut Poitou	Amorçage	x				x			Budget prévisionnel : 1 674 200€	Emploi - Formation		
7			Rehabilitation du Silo de Chauvigny en logements conventionnés	Ville de Chauvigny	Grand Poitiers CU	Amorçage	x							Eligibilité du projet final au futur RI Logement à étudier			
8			<i>Chantier Clé : accompagner les projets des centralités intermédiaires du territoire</i>	3 intercommunalités	3 intercommunalités		x								Projets en émergence à Lusignan, Mirebeau, Chauvigny	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
9	Sous axe 2.1 : Accompagner le développement d'un tissu économique de proximité	Sous axe 2.1 : Accompagner le développement d'un tissu économique de proximité	Derniers commerces alimentaires et multiples ruraux	Communes rurales du territoire	3 intercommunalités	Amorçage	x						Perspectives de derniers commerces : Cuhon, Latillé, Dienné, Saint Martin la Pallu, Vouzailles, Béruges, Savigny-L'Evescault, Smarves	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
10			Réhabilitation de la boulangerie de Nouaillé-Maupertuis	Commune de Nouaillé- Maupertuis	CC Vallées du Clain	Mature	x	140 000 €	42 000 €	X					Culture - Patrimoine		
11			Rénovation de la Caserne Pont Achard en Tiers Lieu Hybride	Commune de Poitiers	Grand Poitiers CU	Amorçage						x			Budget prévisionnel : 5 000 000€ Inscrit au CPER 2021-2027 - ARR		Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
12			Emergence d'un tiers-lieux à Mirebeau, zone blanche du territoire	CC Haut Poitou	CC Haut Poitou	Amorçage	x									ESS	Ambition 1 : Engagement citoyen
13			Aménagement de zones de réemploi dans les déchetteries (Le sens du fil à Latillé et la Mélusine sur les Vallées du Clain)	Le sens du fil (Latillé) Mélusine (Vallées du Clain)	CC Haut Poitou & CC Vallées du Clain	Amorçage	x					x			Sous réserve de l'AAP 3R	ESS	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
14		Etude générale de valorisation du site touristique et naturel de Vauchiron	Commune de Lusignan	Grand Poitiers CU	Amorçage	x					x			Budget prévisionnel : 40 000€ Aide au conseil tourisme possible sur l'étude de valorisation	Tourisme		
15		Restauration église Notre Dame à Château Larcher - 1ère tranche	Château Larcher	CC Vallées du Clain	Mature	x	498 232 €	60 000 €	x					Restauration du patrimoine historique de la commune en lien avec le label petites cités de caractère		Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
16	Sous axe 2.2 Conforter et diversifier l'offre touristique	Restauration du patrimoine historique de la commune dans le cadre d'une stratégie de valorisation touristique	Nouaillé Maupertuis	CC Vallées du Clain	Amorçage	x					x						
17		Restauration de monuments historiques sur l'ensemble du territoire	3 intercommunalités	3 intercommunalités	Amorçage									Concerner les batiments classés et inscrits au titre des monuments historiques, ouverts au public et avec un co-financement DRAC - Projets émergents à Amberre, Chouppes et Celle-L'Evescault	Culture - Patrimoine		

18	Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social		Création d'un atelier de maroquinerie dans le cadre de la Cité des Tanneurs à Lavauseau	Lavauseau	CC Haut Poitou	Amorçage	x								Budget prévisionnel : 684 860 € Usages : ateliers pour artisans, logement pour apprenti/stagiaire ou artiste/artisan en résidence créative, espace de coworking et tisanerie	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable			
19			Palais des ducs d'aquitaine - réhabilitation du lieu en espace pluri-disciplinaire à vocation touristique et culturelle	Ville de Poitiers	Grand Poitiers CU	Amorçage									Budget prévisionnel : 50 000 000€ Inscrit au CPER 2021-2027	Culture - Patrimoine				
20			Création d'un lieu de création et de production du spectacle vivant aux usines	AY128	Grand Poitiers CU	Mature			126 000 €	24 500 €	X					Label quartier culturel créatif	Culture - Patrimoine			
21			Implantation du Centre dramatique national de Poitiers Le Méta sur le site de l'Université	CDN Le Méta	Grand Poitiers CU	Mature			3 119 279 €	600 000 €	X					Concertation entre la ville, la Région et l'Etat en cours	Culture - Patrimoine			
22			Création d'un (tiers-)lieu de vie innovant	Comme à la maison	CC Haut Poitou	Mature	x					X				Accompagnement via les dispositifs ESS	ESS	Ambition 1 : Engagement citoyen		
23			Réhabilitation de la salle de volley-ball Lawson Body (Poitiers)		Grand Poitiers CU	Grand Poitiers CU	Amorçage						x			Budget prévisionnel : 2 500 000€ Eligible au titre du sport de haut niveau	Sport			
24			Réhabilitation du gymnase/ Dojo du Bois d'Amour (Saint Benoit)		Grand Poitiers CU	Grand Poitiers CU	Amorçage						x			Budget prévisionnel : 540 000€	Sport			
25				<i>Chantier clé : Démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée</i>		Grand Poitiers CU														
26				Création d'un nouveau chantier d'insertion pour la récupération de fenêtres	Vienne et Moulière solidarités	Grand Poitiers CU	Amorçage	x					x			Sous réserve de l'AAP 3R	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »		
27				Ecole régionale de la restauration collective	Région NA	Grand Poitiers CU	Amorçage	x					x			Projet de centre de formation initiale, continue et par alternance des métiers de la restauration collective – site du lycée Grand Pont (Chasseneuil du Poitou)	Emploi - Formation			
28				Espace Régional d'Information de Proximité du bassin d'emploi de Poitiers	Mission Locale	3 intercommunalités	Mature		71 934 €	25 000 €	x					Animation de l'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) soutenue en 2022 - Appel à Projets annuel	Emploi - Formation			
29				Campus Santé : construction d'un centre de formation aux métiers para-médicaux	CHU	Grand Poitiers CU	Amorçage									Inscrit au CPER 2021-2027	Enseignement supérieur et recherche			
30				Campus Santé : construction d'un institut de médecine réparatrice	Université de Poitiers	Grand Poitiers CU	Amorçage									Budget prévisionnel : 18 000 000€ Inscrit au CPER 2021-2027	Enseignement supérieur et recherche			
31				Ecole Européenne Supérieure de l'Image : développement des activités de transmission et de création sur le pôle des Couronneries	Grand Poitiers	Grand Poitiers CU	Amorçage									Budget prévisionnel : 12 400 000€ Inscrit au CPER 2021-2027	Enseignement supérieur et recherche			
32		Axe 3 : Accompagner la transition agricole et environnementale	Sous axe 3.1 : Accompagner et valoriser les productions agricoles	<i>Chantier clé : projets issus du Programme Alimentaire Territorial</i>		3 intercommunalités	3 intercommunalités													
33				Atelier de transformation collectif des Vallées	SAS	3 intercommunalités	Amorçage									Budget prévisionnel : 1 200 000€	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro écologique		
34				Mise en place d'un dispositif de méthanisation à la station d'épuration de la Folie		Grand Poitiers CU	Grand Poitiers CU	Amorçage					x			Budget prévisionnel : 20 200 000€ Démonstrateur territorial de la filière eau	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
35				Renaturation de la Boivre (projet lié à la rénovation du quartier de la Gare)		Ville de Poitiers	Grand Poitiers CU	Amorçage								Inscrit au CPER 2021-2027	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
36					<i>Chantier clé : Valorisation de la biodiversité et préservation/restauration des continuités écologiques</i>		3 intercommunalités	3 intercommunalités										Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
37			Sous axe 3.3 : Poursuivre la transition énergétique du territoire	<i>Chantier clé : rénovation énergétique de logements sociaux communaux</i>												Enjeux identifiés à Chiré en Montreuil, Rouillé, Saint Martin la Pallu et Vouillé	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
38			Ingénierie du contrat :	Animation Volet Territorial des Fonds Européens		Grand Poitiers CU	Grand Poitiers CU								30 000 €	x	x	x	Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum)	

Grille communale de densité Centre Vienne



07/09/2022 14:45:29

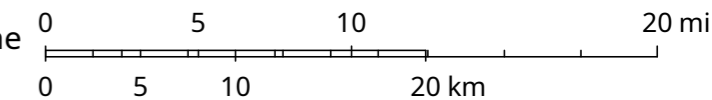
1:577 791

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense

- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA